



Probleme avec mon locataire

Par **nefertaris**, le **08/06/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je loue à un étudiant un appartement meublé sur une base annuelle (sept. - Août) spécifié sur le bail.

Toute l'année il n'y a eu que des histoires (ne paie pas le loyer en temps et en heure, ne paie pas entièrement le loyer, harcèlement téléphonique...)

Maintenant et sans avertir il a décidé qu'il voulait partir et ne pas payer les 3 derniers mois de loyer : Juin, Juillet et août.

Actuellement il occupe encore le studio.

A-t-il le droit de faire cela sans préavis ?

Puis-je retenir les 2 mois de caution versés ? Quel sont mes recours ?

Merci pas avance

Sincères salutation